

PRO JUSTICIA

L'an deux mille un, le 9ème jour du mois de juillet, devant nous Victor MUMBA MUKOMO, officier du ministère public près la Cour d'Appel de Kinsahsa Gombé, et nous y trouvant,

A comparu le nommé :

--- nom : NTIWIRAGABO

--- prénom Aloys

--- fils de Balthazar MPITABAKANA et de Marie Goretti KANKERA,

--- né le 3 mai 1947 à Hindiro, cellule Nyagasozi, secteur Hindiro commune de Satinsyi,

--- de nationalité rwandaise,

--- qui prête serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, et dépose comme témoin.

--- « J'ai effectué mes humanités gréco-latines au séminaire de Nyundo que j'ai terminées en 1969 après avoir obtenu le certificat. D'août 1969 à mai 1971, j'ai été à l'école d'officier de Kigali. J'ai obtenu une licence social et militaire. De mai 1971 à novembre 1971, j'ai suivi une formation d'officier de police judiciaire à l'école de Ruhengeri. Puis de novembre 1971 à 1972 je suis parti en stage en Allemagne suivre un stage dans la police judiciaire dans le land de Bavière.

--- A mon retour, en janvier 1973 jusqu'en octobre 1974 j'ai été instructeur à l'école de Police de Ruhengeri. Par la suite je suis devenu le chef du bureau judiciaire à l'état major de l'armée rwandaise. A la création de la gendarmerie nationale en juillet 1974 jusqu'en janvier 1991, j'étais commandant du camp de la gendarmerie de Kigali. D'août 1983 à février 1984, j'ai fait l'école d'état-major à Compiègne en France et ensuite j'ai passé le brevet d'étude militaire supérieur de la gendarmerie à PARIS.

Puis de janvier 1991 à octobre 1992, j'ai été commandant du secteur opérationnel de la ville de Kigali. Ensuite d'octobre 1992 à juin 1993, j'ai été commandant en second de l'école supérieure militaire de Kigali. Je suis devenu chef des services de renseignements militaires (G2) de juillet 1993 à juillet 1994 avec le grade de colonel.

De par mes fonctions, je supervisais le service du renseignement général, le renseignement militaire opérationnel et la contre intelligence qui étaient les 3 branches du G2. Le renseignement général était dirigé par le major Gérard NTAMAGEZO, le renseignement militaire par le capitaine Morgan HATEGIKAMANA et la contre intelligence par le capitaine Gaspard NTIBAKUNZE.

--- Dans la cadre du renseignement général, je collaborais avec les services du ministère de l'Intérieur, pour la contre intelligence et le renseignement militaire avec les autorités militaires, je dépendais uniquement du Chef d'état-major de l'Armée. Je collaborais aussi avec le service central de renseignement civil.

--- A l'occasion de l'installation des troupes du F.P.R. le 28 décembre 1993 dans l'enceinte du C.N.D. à KIGALI, il a été constaté par le major Joel BARARWEREKANA, responsable de la police militaire chargée de l'escorte du bataillon du « F.P.R. » entre Mulundi et Kigali, que dans ce convoi, se trouvait une dizaine de minibus ainsi que des individus en civil qui n'étaient pas prévus. Il a attiré l'attention du chef d'escorte de la Minuar, qui n'a pas réagi. A l'entrée du cortège dans la ville, au carrefour de Nyabugogo, ces minibus sont sortis du cortège et se sont perdus dans la nature. En outre, aucun décompte des militaires autorisés n'a pu être effectué, ni le contrôle du matériel et armement introduit à Kigali.

--- Je n'avais aucun contact avec le F.P.R. en tant que G2, mais en tant que membre de délégation, j'ai été amené à rencontrer des responsables du F.P.R. tels Tito RUTAREMERA, le major Sam KAKA, sur le territoire rwandais à Kinihira et ce avant les accords d'Arusha. Ces rencontres avaient pour but de préparer l'installation du bataillon du F.P.R. à Kigali.

En début de l'année 1994, j'ai rencontré le général Paul KAGAME, le colonel Théoneste LIZINDE, le colonel Stanislas BISERUKA, le colonel Frank MUGAMBAGE, le colonel Cesar KAYIZARI, Charles MUHIRE, à deux reprises au moins. Il y était question d'organiser les structures et la logistique de la nouvelle armée rwandaise, ainsi que de la profondeur de la zone tampon et des emplacements des cantonnements du F.P.R.

J'ai rencontré à la Primature à Kigali dans le mois de janvier 1994, messieurs Seth SENDASHONGA et Pasteur BIZIMUNGU pour parler des problèmes liés aux réfugiés rentrés au Rwanda.

Je me souviens qu'avant l'arrivée du bataillon du F.P.R. à Kigali, nous nous sommes rendus à son quartier général à Mulindi, où celui-ci était installé depuis fin 1992, pour tenter de régler les raisons qui avaient entraîné le retard de la mise en place des institutions prévues aux accords d'Arusha.

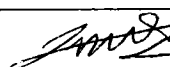
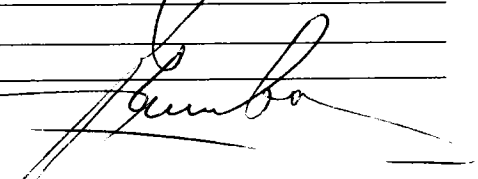
--- Pour répondre à votre question, après l'installation du groupe des observateurs militaires neutres (GOMN), des officiers du F.P.R. sont venus à Kigali, et leur chef était le major Karake KARENZI, détachés auprès de la Minuar. Je me souviens également du capitaine Fred RWIGAMBA, du capitaine BIRASA. Ceux-ci étaient logés à l'hôtel Méridien à Kigali.

--- Avant la tenue d'une réunion tenue à Ngondoré, après les accords d'Arusha, en février ou mars 1994, en attendant l'arrivée de Paul KAGAME, alors que j'étais en compagnie du colonel Emmanuel KANYADEKWE ou du lieutenant colonel Paul RWARAKABIJE des F.A.R, les colonels Stanislas BISERUKA et César KAYIZARI du F.P.R. lors d'une conversation au sujet du blocage des accords d'Arusha, a fait état que l'obstacle pour la prise du pouvoir par le F.P.R. était le président HABYARIMANA, et qu'il n'arrivait pas à trouver des complices au sein des F.A.R pour l'éliminer.

--- A la suite de cette confidence, j'ai rédigé un rapport au Chef d'état-major qui a transmis celui-ci à la présidence. Durant mon exil, j'ai confié cette information et d'autres au colonel Tharcis RENZHO, afin que quelqu'un puisse apporter son témoignage si je venais à disparaître.

--- Je pense que c'est au cours du mois de mars 1994 que le F.P.R. a interdit le survol de son cantonnement sous le prétexte que nos avions ou hélicoptères espionnaient ses activités. En outre, je me souviens qu'un tir de semonce avait été effectué sur un avion qui avait survolé le C.N.D.

--- En 1991-1992, un groupe des F.A.R. dénommé « monitoring team » avait été envoyé en Ouganda à la demande des ougandais eux mêmes pour vérifier que le F.P.R. n'infiltrait pas de troupes au Rwanda depuis leur territoire. C'est à cette occasion, cette équipe a recruté une femme ougandaise d'origine rwandaise par son père, nommée Ruth MUKAMURENZI et qui communiquait des informations sur le F.P.R.

(24) P

D3248

Elle a été découverte et arrêtée par les services ougandais et notre équipe a été expulsée. Toutefois elle a réussi à s'échapper et à rejoindre le Rwanda où elle a travaillé avec le G2, à l'époque avec le colonel Anatole NSENGIYUMVA puis avec moi. Elle a réussi à établir un contact avec le colonel Karake KARENZI, Charles KAYONGA, et le capitaine KAMANZI qui ignoraient qu'elle avait été arrêtée en Ouganda. Elle a obtenu à notre demande des renseignements sur le F.P.R. et elle fréquentait également l'ambassade d'Ouganda à Kigali. Au cours de ses contacts, elle a appris que le F.P.R. « voulait descendre l'avion du président ». Elle a obtenu ces renseignements par madame Fatou, ougandaise travaillant à l'ambassade d'Ouganda à Kigali comme agent administratif. Mon informatrice a été à ce point affectée qu'elle s'est mise à pleurer et j'ai considéré cette information comme sérieuse. Cette dame Fatou avait fait également état à cette informatrice que le F.P.R. avait tenté d'abattre le Président au cours de ses déplacements terrestres et qu'il n'avait pu réussir en raison de la sécurité mise en place. Nous n'avons jamais pu identifier cette personne mais nous avons pu établir son existence et même son lieu de résidence à Kigali. Elle demeurait à Gatsata à la lisière de la forêt de la famille Bourgrave au dessus du siège de l'entreprise de travaux publics Colas.

--- Quand nous avons quitté Kigali en juillet 1994, j'avais mis en sécurité Ruth MUKAMURENZI, parmi les familles réfugiées au lycée Notre Dame de Citeaux à Kigali et depuis je n'ai plus de nouvelles d'elle.

--- En outre, au cours du mois de février 1994, un certain Joachim MURAMUTSA qui était bourgmestre de la commune de Muhura avait intercepté une lettre émanant d'un certain « Zubéri » demeurant à Nyamirambo, quartier de Kigali et adressée au général Paul KAGAME, disant qu'ils avaient tout essayé pour abattre le président lors de ses déplacements terrestres mais qu'ils n'avaient jamais réussi en raison des mesures de sécurité prises par la garde présidentielle et qu'il faudrait au moins une centaine de personnes en civil pour y parvenir. Je n'ai jamais eu cette lettre entre les mains, mais je sais qu'elle avait été donnée au colonel Elie SAGATWA, secrétaire du Président. Je tiens l'information de monsieur MURAMUTSA lui même qui était venu me voir connaissant mes fonctions après qu'il ai remis cette lettre au colonel SAGATWA.

--- Je tiens à préciser que le général Roméo DALLAIRE avait à plusieurs reprises demandé à ce que l'on réduise l'effectif de la garde présidentielle chargée d'assurer la sécurité du Président car selon lui, l'importance de celle-ci faisait peur à la population. Il tenait en outre à connaître l'effectif qui était utilisé lors de ces protections par voie terrestre ainsi que sur les lieux des manifestations au quelles le Président assistait. Devant cette insistance, le chef d'état-major lui a répondu que s'il continuait à faire de telles demandes, il établirait un rapport au chef de l'État et en saisirait l'ONU.

--- Dans le cadre du renseignement général nous avons entendu parler qu'effectivement une réunion s'était tenue à BOBO DIOULASSO au Burkina Faso, à laquelle avait assisté Paul KAGAME en personne et là aurait été évoqué l'assassinat du Président HABYARIMANA. Un rapport avait été établi à la suite de cela par le major Gérard NTAMAGEZO, que j'avais transmis au chef d'état-major des armées.

A mon retour de mission du Cameroun en compagnie de monsieur Augustin BIZIMANA, ministre de la Défense, j'ai pris connaissance d'un rapport rédigé par mon adjoint le 3 avril 1994, disant que le Président et le Chef d'état-major pouvaient être assassinés entre le 5 et le 7 avril. Je ne connais pas l'origine de cette information.

--- En même temps le 3 avril 1994, le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, monsieur Roger BOOH BOOH, a informé le chef de l'État à sa résidence privée de Gisenyi que Paul KAGAME aurait dit



qu'il allait l'éliminer s'il ne mettait pas rapidement les accords d'Arusha en application. J'ai appris cette information plus tard à Goma de la part d'Anatole NSENGIUYMVA et de monsieur Joseph NZIZORERA Il m'a été dit que monsieur Alphonse HIGANIRO était lui aussi présent ainsi que l'épouse du Président HABYARIMANA..

--- Je n'ai pas été avisé d'une réunion qui se serait tenue à la résidence du général Salim SALEH, mais en revanche, j'ai appris pendant que j'étais en exil, par monsieur Stanislas MBNONAMPEKA, ancien ministre de la Justice qui avait travaillé sur cette affaire dans le cadre d'un dossier sur le drame Rwandais, que le président MUSEVENI, avait présidé une réunion qui s'était tenue au « State House » à Entebbé au mois d'août ou septembre 1993. Y assistaient les services de renseignements américains et britanniques, le général KOMBE des services tanzaniens, madame Prudence BUSHNELL sous secrétaire d'état adjoint aux affaires africaines, madame Patricia IRVING, sous secrétaire d'état à la défense des droits de l'Homme, madame Arlène RENDER, directrice du bureau Afrique au département d'État américain. Pour le F.P.R. y participaient madame Christine UMUTONI ambassadrice du Rwanda à Bruxelles. Le colonel BIKOMAGU de l'armée burundaise était lui aussi présent à cette réunion.

Selon les informations recueillies l'objet de cette réunion était d'envisager l'élimination physique de trois dictateurs de la région des grands lacs, le maréchal MOBUTU, le général HABYARIMANA et le Président Arap MOI.

J'ai également appris que c'est le général KOMBE qui avait prévenu le président kenyan de cette réunion et de ce qui s'y était dit. Récemment j'ai appris que ce général avait été tué au mois de juin de l'année 2000 en raison de cette fuite.

--- Concernant la présence de missiles SAM 7 au C.N.D. c'est moi même qui ait établi un rapport en faisant état. Un adjudant-chef belge de la Minuar répondant au nom « DEMAYERE » qui était lié au major Gérard NTAMAGEZO, l' avait informé de la présence probable de ces missiles au sein du C.N.D.

J'ajoute que le colonel français MAURIN de la coopération militaire m'avait dit personnellement qu'il y avait des missiles au C.N.D et que nous devrions collaborer ensemble à la recherche de renseignements plus précis à ce sujet.

C'est également ce même militaire belge qui a signalé la présence d'armes lourdes au C.N.D. au major NTAMAGEZO.

--- S'agissant de la réunion du 6 avril 1994 de Dar-Es-Salaam, je n'en ai pas été informé avant sa tenue car je me trouvais personnellement en mission depuis le 3 avril au Cameroun et que par mes fonctions , je n'avais pas à connaître les déplacements du chef de l'État. C'est par la suite dans le cadre des travaux de recherches sur ce qui s'était passé que j'ai appris que le 25 mars 1994, l'Ambassadeur du Rwanda en Tanzanie avait envoyé un fax au Président pour lui faire part de la tenue de cette réunion prévue le 6 avril à Arusha. Cette réunion avait pour objet de débattre de la sécurité au Burundi.

Le ministre des Affaires étrangères tanzaniens avait réuni à Dar-Es-Salaam le 24 mars les ambassadeurs des états concernés pour les informer de la réunion du 6 et les inviter à aviser leur chef d'État respectif.

Selon monsieur Désiré MAGEZA, chef du protocole rwandais, pour des raisons d'économie, la réunion aurait été déplacée d'Arusha à Dar-Es-Salaam.

--- Pour répondre à votre question, non le Chef d'état-major n'avait pas pour habitude d'accompagner le Président, c'était la première fois que cela arrivait. Je pense qu'il avait été désigné en raison du problème particulier qui devait être traité à cette réunion concernant la sécurité du Burundi.

*[Handwritten signatures]*

(26) φ

D3250

--- Vous me demandez ce que je sais sur la présence le 6 avril 1994, d'un C 130 belge qui aurait suivi l'avion présidentiel et équipé d'un dispositif anti-missiles, j'ai appris du lieutenant MBONEKO, membre de la garde présidentielle qui commandait le détachement devant accueillir le Président et qui se trouvait à la tour de contrôle, qu'une vingtaine de minutes après l'explosion de l'avion présidentiel, un autre appareil s'était présenté à l'atterrissage et qu'il s'agissait d'un C 130 belge dont il n'avait pas la plan de vol. Il avait refusé l'atterrissage et devant l'insistance de la Minuar qui exigeait que l'appareil se pose il avait été obligé de neutraliser la piste en y mettant des véhicules. L'appareil s'était alors dérouté après que des éléments belges de la Minuar aient lancé des fusées éclairantes. En revanche je n'ai pas d'informations précises sur ce dispositif anti-missiles qui ont fait l'objet de rumeur.

--- N'étant pas à Kigali le 6 avril, car je suis rentré de mission le 9, je ne peux témoigner sur les réactions des autorités civiles et militaires immédiatement après l'attentat. Dans l'urgence, pour désigner un chef d'état major et c'est le colonel Marcel GATSINZI, qui a été désigné en raison de ses qualités et de son expérience précédente au sein de l'état-major. Le lendemain a un comité de crise a été constitué.

--- En ce qui concerne, les mouvements qu'avaient effectué des unités du F.P.R. le matin du 6 avril 1994, ils m'ont été confirmés par des messages que nos services avaient intercepté à cette occasion. Je ne me souviens plus du nom de l'opérateur des F.A.R. qui avaient intercepté ces messages, mais je sais qu'il travaillait comme civil à la Préfecture de Gisenyi. Nous l'avions recruté en raison de ses compétences linguistiques. J'avais fait sa connaissance dans les camps à Goma par contre le colonel Anatole NSENGIUYMVA le connaît. Il existait un centre d'écoute à Gisenyi et un autre à Kigali.

--- Il existait des messages écrits dans nos archives, mais ceux-ci ont été détruits lors de l'attaque des camps.

--- Vous me présentez un message figurant dans la procédure suivie en France et annexé au procès-verbal 144/58 et je reconnais son contenu. J'en ai pris connaissance par une version dactylographiée à mon retour à Kigali le 9 avril. J'étais destinataire d'une copie de tous ces messages et ils étaient archivés par mon service.

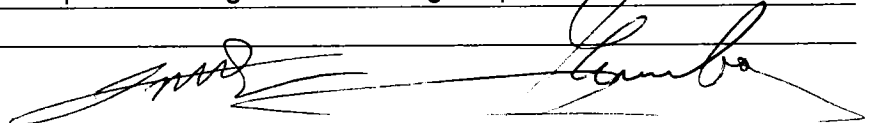
--- Pour la rumeur concernant la participation de militaires belges à cet attentat, celle-ci provient d'une rumeur non vérifiée due aux activités suspectes d'un groupe de militaires commandé par le lieutenant Lotin qui aurait escorté des officiels du F.P.R. vers l'est du pays. Nous n'avons pas pu vérifier cette sortie avec la délégation du F.P.R.

--- L'indicatif radio Cobra m'est inconnu ainsi que l'existence d'une société de transfert de fonds gérée par des ressortissants belges.

--- A mon retour d'une mission de l'ex Zaire, le 28 avril 1994, j'ai aperçu un tube lance missile dans la salle de réunion de l'état-major et il m'a été dit qu'il avait été récupéré dans les buissons du côté de Masaka par des paysans déplacés. Il m'avait été précisé qu'il existait un second tube, mais qu'il avait été mis en sécurité à la discrétion du ministère de la Défense. Il m'avait été précisé que ceux-ci avaient été photographiés et que le colonel Ephrem RWABALINDA était parti par la suite en mission en France pour obtenir de l'aide sur l'identification de ceux-ci.

--- Ces photographies ont été prises par un sous-officier du G2 dont j'ai oublié le nom. Je vous le communiquerai si je le retrouve.

--- J'ai omis de vous dire que dès le 10 avril 1994, j'ai trouvé dans mon bureau, un boîtier métallique noir que l'on m'a désigné comme étant la boîte noire de l'avion qui aurait été récupéré par un militaire français sur les lieux du crash ainsi que des enregistrements magnétiques des conversations air



sol de la journée du 6 avril récupérés dans la tour de contrôle de Kigali.

C'est mon adjoint Gérard NTAMAGEZO qui me les avait remis. Je les avais gardé en sécurité quelques temps.

--- Le 23 avril 1994 je suis arrivé à Ndijili-Kinsahsa avec le ministre rwandais des Poste et télécommunications André NTAGERUKA, de madame Agnès NTAMABYALIRO, ministre de la Justice et du colonel Marcel GATSINZI, pour nous rendre à Arusha afin de signer un cessez le feu avec le F.P.R. Arrivé à Kinshasa en provenance du Rwanda pour un transit vers Dar-Es-Salaam, nous avons été accueilli à l'aéroport par l'amiral zairois MAVUA en compagnie de l'ambassadeur du Rwanda Etienne SENGEGERA, qui nous attendaient pour nous conduire chez le maréchal MOBUTU à Gbadolite où nous devons rencontrer une délégation du F.P.R.

En effet le maréchal MOBUTU avait reçu le 19 avril des émissaires du F.P.R. qui avaient sollicité son intervention pour signer un accord de cessez le feu. Arrivé à Gbadolite nous avons constater l'absence du F.P.R.

--- Au cours de notre entrevue avec le Maréchal MOBUTU celui-ci nous a demandé si nous avions retrouver la boite noire ce l'avion. Le sujet étant particulièrement sensible, 'ai attendu d'être seul avec le Maréchal et l'amiral MAWUA pour lui confirmer que nous étions en possession d'une pièce de l'avion présentée comme étant la boite noire. Le Maréchal MOBUTU nous a demandé de lui fournir toutes les informations et éléments en notre possession sur l'avion. De retour à Kigali dans la soirée, j'ai trouvé dans la salle de réunion de l'état major le tube dont je vous ai parlé précédemment que j'ai pris avec la boite noire et les enregistrements. Arrivé à Gisenyi, j'ai laissé le tube au colonel Anatole NSENGIYUMVA car il était encombrant et je suis allé à Gbadolite où j'ai remis en personne au Maréchal MOBUTU la boite noire et les enregistrement ainsi qu'une main courante provenant de la tour de contrôle. Je lui ai également parlé de l'existence des deux tubes lance missiles, que l'un des deux pouvait être récupéré par le général TEMBELE commandant de la région militaire de Goma. De retour à Gisenyi, j'ai avisé le colonel Anatole NSENGIUYMVA que les général TEMBELE prendrait en charge de ce tube lance-missile. Plus tard par message reçu à l'état major celui ci m'a confirmé la remise du tube au général TEMBELE. Le second tube a également été remis par le ministre Augustin BIZIMANA à Anatole NSENGIYUMVA qui en décembre 1994 l'a remis au nouveau ministre de la Défense en exil le colonel Athanase GASAKE. Celui-ci se trouve en Belgique actuellement. Puis le premier avril 1995, nous avons également remis au général TEMBELE ce second tube afin qu'il le remette également au Maréchal MOBUTU. J'en ai référé à l'amiral MAVUA nouveau ministre de la Défense. Plus tard j'ai appris que ce tube avait été effectivement remis au Président MOBUTU.

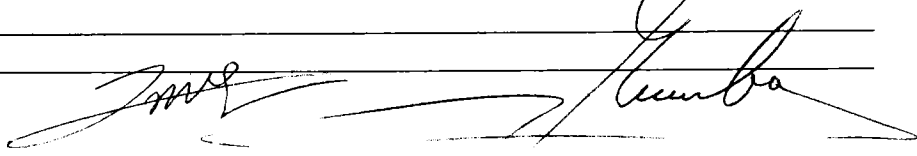
--- Pour répondre à votre question, j'ignore où se trouvent ces deux tubes.

--- Non, à ma connaissance aucun personnel des F.A.R n'avait été entraîné à l'utilisation des missiles sol-air et nous n'en possédions pas. Par contre au début de l'année 1991, nous avons saisi dans le parc de l'Akagera un tube lance missile en la possession de militaires du F.P.R.

De plus depuis le début de la guerre en octobre 1990, le F.P.R. avait abattu à l'aide de ces missiles un avion de reconnaissance et deux hélicoptères.

--- L'hypothèse d'un coup d'état ayant les F.A.R. comme auteur est impossible. Quant à la participation des extrémistes de la C.D.R. dans cet attentat cela me paraît également impensable. Par ailleurs l'armée rwandaise n'était pas du tout préparée à un coup d'état.

--- En ce qui concerne les réactions de la garde présidentielle qui s'est livrée à des exactions le 7 avril, je crois qu'il s'agit de réactions individuelles qui



ont résulté d'une tension qui régnait entre les ethnies hutu et tutsi exacerbée par la mort du Président.

--- Vous me présentez le document intitulé « Contribution des FAR à la recherche de la vérité sur le drame rwandais », j'en suis l'auteur en compagnie Emmanuel KANYANDEKWE, le capitaine Vincent NSENGIMANA, officier des transmissions, le colonel Paul RWARAKABIJE, le sous lieutenant Alphonse MUNYARUGENDO. Tout ce qui figure dans ce document a été extrait des archives des F.A.R. qui ont été détruites dans les camps au Zaire lors de l'attaque de ceux-ci par les F.P.R. Par contre les archives du ministère de la Défense doivent posséder une copie de ces documents.

--- Le nom de Gabriel NTAMUMARO ne m'est pas inconnu car il s'agit je pense d'un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères en poste à Kigali et qui habitait à Masaka. Il avait assisté à la remise des deux tubes lance missiles aux militaires des F.A.R. qui venaient à la source puiser de l'eau, par des paysans qui les avaient découverts. Il m'a rapporté ce qu'il avait vu et à ma demande, il avait rédigé un rapport qui aujourd'hui a lui aussi disparu avec les autres archives.

--- Quant au document « environnement immédiat et futur du F.P.R. » nous le possédions dans notre service et il correspondait à l'état d'esprit du F.P.R. après les accords d'Arusha. Quant à monsieur Seth SENDASHONGA, je n'avais pas de relation particulière avec lui et je pense que son assassinat est le fait qu'il devait témoigner contre le F.P.R. à Arusha. Théoneste LIZINDE était un ancien officier des F.A.R. et était devenu officier de renseignements civils du F.P.R. J'ai connu Christophe HAKIZABERA car il était officier des F.A.R.

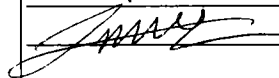
--- En ce qui concerne le voyage du 7 mars 1994 du Président HABYARIMANA à Kampala, je n'ai pas eu connaissance d'un incident particulier lors de celui-ci. Pour la société Gutanit, je connais ses actionnaires, il s'agissait du colonel Laurent SERUBUGA et de Pascal NGIRUMPATSE. Je ne peux rien dire si celle-ci était en activité le 6 avril 1994 et e ne connais pas son actionnaire suisse.

--- Vous me présentez deux documents l'un intitulé « lettre ouverte à Monsieur le Président du Parlement français », le second « éléments d'enquête sur les faits marquant de la tragédie rwandaise », j'en suis l'auteur. Pour terminer je voudrais dire que nous avons mené des négociations avec le F.P.R. dès le 8 avril pour établir un cessez le feu afin de voir comment nous pourrions mettre en place les institutions prévues aux accords d'Arusha, puis le 12, le 14 avril et enfin le 16. A chaque fois le F.P.R. nous demandait de faire cesser les massacres avant de cesser le combat ce qui nous était impossible nous ne pouvions faire les deux choses en même temps. Le F.P.R. s'est opposé à ce que des forces étrangères interviennent au Rwanda pour rétablir la paix.

Après lecture, persiste et signe avec nous.

Dont acte

Le comparant



L'O.M.P.

